Nations Unies S/PV.7904



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7904e séance

Jeudi 23 mars 2017, à 10 heures
New York

Président :	M. Johnson	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Liu Jieyi
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	Mme Zemene
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Lamek
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Umarov
	Sénégal	M. Seck
	Suède	Mme Wallström
	Ukraine	M. Prystaiko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

Non-prolifération: République populaire démocratique de Corée

Note du Président du Conseil de sécurité (S/2017/150)

17-07650 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Hommage à la mémoire des victimes de l'attentat terroriste perpétré à Londres

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom des membres du Conseil de sécurité, je voudrais condamner avec la plus grande fermeté le lâche attentat terroriste perpétré le 22 mars à Londres et qui a fait des morts et de nombreux blessés parmi les innocents. Je voudrais aussi exprimer mes sincères condoléances aux familles des victimes.

J'invite maintenant les membres du Conseil à se lever pour observer une minute de silence en hommage à la mémoire des victimes de l'attentat d'hier et de toutes les autres victimes du terrorisme dans le monde.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Note du Président du Conseil de sécurité (S/2017/150)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2017/236, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique. J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/150, qui contient une note du Président du Conseil de sécurité.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Fédération de Russie, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2345 (2017).

La séance est levée à 10 h 10.